

COMMUNE DE PETITE-FORET
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du 3 octobre 2023

Délibération n° : 23-10-16

9.1 Autres domaines de compétences des communes

ADOPTION DU RÈGLEMENT « PROJET TERRE DE JEUX 2024 » À DESTINATION DES ASSOCIATIONS FRANC-FORESIENNES

L'an deux mil vingt-trois, le trois octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-sept septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Pascal CROMBE - Arlette VANDEPOEL - Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Dorothee MARTIN - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Dominique DAUCHY - Claudine HERLIN - Christine HUET

Étaient excusés

Jean-Pierre POMMEROLE a donné pouvoir à Rachid LAMRI
Elisabeth SEREUSE a donné pouvoir à Pascal CROMBE
François STASINSKI a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Claudine GENARD a donné pouvoir à Christian DURIEUX
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET
Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Véronique JOLY
Dominique CORREA a donné pouvoir à Dorothee MARTIN
Tiphany OTLET a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

Était absente

Sylvia PISANO

Nombre de suffrages exprimés : 26

Votes Pour : 26

Abstention : 0

Vote contre : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que l'objectif du dispositif « Terre de Jeux 2024 » est de promouvoir les JO de Paris. Petite-Forêt est engagée et labélisée depuis décembre 2021.

CONSIDÉRANT que l'appel à « Projet Terre de jeux 2024 » à destination des associations franc-forésiennes » est initié par la Municipalité dans le cadre de la promotion du sport.

CONSIDÉRANT que l'idée est de permettre aux associations de la Ville de faire vivre les jeux sur le territoire et de mettre l'association organisatrice en lumière.

CONSIDÉRANT qu'il permettra de :

1. Répondre à l'objectif du Label Terre de jeux 2024, label de promotion sur le territoire des Jo de Paris 2024.
2. Susciter les initiatives associatives
3. Promouvoir la capacité associative à s'engager et à monter un projet pour faire vivre son territoire en faveur des habitants.
4. Contribuer à l'intégration des Franc-Forésiens dans la société.

CONSIDÉRANT que ce projet propose aux associations partenaires, un accompagnement technique et/ou une aide financière, dans le respect des principes figurant dans le présent règlement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le règlement « Projet Terre de jeux 2024 » à destination des associations franc-forésiennes.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le :06/10/2023

Acte transmis au contrôle de légalité le :06/10/2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire



Sandrine GOMBERT